

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé.e d'assainissement au Pôle Erdre-et-Cens

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-40 du 31 juillet 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L332-8 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Pôle Erdre-et-Cens, un emploi de chargé.e d'assainissement va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil du poste est le suivant :

- Instruction du volet assainissement des demandes d'autorisation du droit des sols et contrôle des prescriptions liées aux ADS
- Relations avec le territoire et connaissance du patrimoine assainissement
- Relations aux usagers
- En charge de la programmation et de la réalisation de travaux d'assainissement
- Relations avec les opérateurs et contrôle des exploitants d'assainissement

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé.e d'assainissement au Pôle Erdre-et-Cens est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien territorial, à savoir au minimum 389 IB et au maximum 597 IB, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

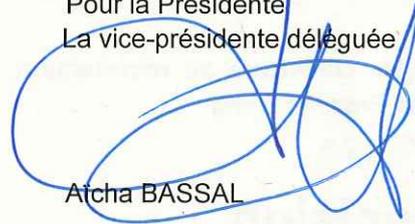
mis en ligne le :

27 SEP. 2024

Fait à Nantes, le

25 SEP. 2024

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, covering the text 'Pour la Présidente' and 'La vice-présidente déléguée'.

Aicha BASSAL